

Surmonter le passé en Allemagne et au Japon

Ishida Yûji

Traduit de l'anglais par
Catherine Pinguet

Le 17 mars 1960, un document de la section chinoise du ministère japonais des Affaires étrangères fut envoyé à de hauts fonctionnaires. Il s'agissait d'une directive à propos d'un rapport, demandé par l'Assemblée Nationale, sur le travail forcé des Chinois au Japon pendant la guerre. Il y était stipulé : « À partir de maintenant, et en cas de discussion, nous devons répondre de la manière suivante : le rapport est achevé, mais nous l'avons détruit par crainte qu'il ne soit mal utilisé en ce qui concerne les crimes de guerre. » Ce document « top secret », découvert dans les archives diplomatiques japonaises, montre combien le gouvernement japonais tenait à se montrer vigilant face à la compassion publique croissante envers les Chinois victimes de la guerre. Voilà qui aurait pourtant été l'occasion de vaincre les dénis et de « surmonter le passé ».

Cette expression « surmonter le passé » est une traduction de l'allemand : *Vergangenheitsbewältigung*. En japonais, on dit : *Kako no Kokufuku*, formule qui s'est répandue au Japon depuis 2000 avec la création de fonds fédéraux allemands pour les victimes du travail forcé sous le régime nazi. L'expression s'emploie

accompagnée d'un autre concept : *Sengo Sekinin*, « la responsabilité d'après-guerre », termes employés au début des années 1990 au cours de procès pour indemnisation intentés au gouvernement japonais par des plaignants chinois et coréens. À l'origine, « surmonter le passé » se référait dans l'Allemagne d'après-guerre à la volonté de faire face aux séquelles du nazisme et de mettre en place des mesures pour traiter les atrocités commises par ce régime, comme les compensations pour les victimes, les procédures légales concernant les crimes commis sous les nazis, la réglementation des mouvements néonazis, un enseignement de l'histoire mettant l'accent sur la période nazie et la dénonciation de la Shoah.

En Allemagne, « surmonter le passé » ne fut pas une stratégie isolée d'après-guerre, mais un long processus qui n'avait rien d'un plan préétabli. Au fil du temps, cela s'est traduit par une grande variété de demandes à la fois sociales, politiques et morales, et de réponses à des critiques formulées par des pays étrangers. À titre d'exemple, de 1960 à 1979, deux camps se sont affrontés à quatre reprises à propos du délai de prescription, les uns voulant y mettre un terme, les autres souhaitant au contraire aller plus avant. Qui, peu après la guerre, aurait pu prévoir l'abolition éventuelle du délai de prescription ?

Malgré les débats entre Allemands et Polonais au sujet d'indemnisations pour les expulsés de l'Est juste après la fin de la Seconde Guerre mondiale, et bien que les nombreux procès de victimes grecques – dont les proches avaient été assassinés par les SS – aient été vains, l'Allemagne est parvenue à se réconcilier avec les pays envahis durant la guerre, pays auxquels de grandes souffrances avaient été infligées. Et nul ne

doute que ce processus – « surmonter le passé » – n'ait contribué à améliorer son statut international.

Le Japon, en revanche, n'a toujours pas résolu les questions liées à son héritage historique. Le récent épisode des manuels scolaires et la visite du Premier ministre Koizumi Jun'ichirô au sanctuaire Yasukuni¹ révèlent combien ces questions historiques non résolues pèsent lourdement sur ses relations avec ses voisins d'Extrême-Orient, et comment cette question est devenue le grand point faible de sa politique étrangère. De toute évidence, tant que ce problème ne sera pas réglé, le Japon ne parviendra jamais à devenir un pays véritablement fiable sur la scène internationale.

Différences et similitudes entre l'Allemagne et le Japon

Le premier point de comparaison entre le Japon et l'Allemagne concerne la divergence de perception officielle du précédent régime.

La politique de compensations financières pour les victimes de la Shoah et pour les travailleurs forcés fut précédée par la reconnaissance de la monstruosité de la doctrine nazie. Dans l'Allemagne d'après-guerre, aussi bien à l'Est, où l'antifascisme avait valeur de devise nationale, qu'à l'Ouest, qui se percevait comme l'héritier légal de l'ancien Empire allemand, la condamnation du nazisme a constitué le point de départ d'un processus de reconstruction salué par les anciennes forces alliées². Au Japon, en revanche, alors que le militarisme était perçu négativement et que l'idéologie du culte de l'empereur-dieu était officiellement démentie, la rupture avec les valeurs d'avant-guerre est restée vague et incomplète, en particulier

parce que l'empereur avait conservé son titre et n'avait pas eu à répondre de ses responsabilités durant la guerre.

Si l'on essaie cependant de dépasser les stéréotypes selon lesquels il y aurait eu discontinuité en Allemagne et continuité au Japon, on s'aperçoit que dans aucun de ces deux pays les purges dans la fonction publique n'ont conduit à une réforme en profondeur de la bureaucratie. En RFA, du temps du chancelier fédéral Konrad Adenauer, le ministère des Affaires Étrangères et le ministère de la Justice comptaient bon nombre d'anciens fidèles du parti nazi. Georg Kiesinger, le troisième chancelier fédéral de la RFA, était lui-même un ancien membre du parti. À cet égard, on ne voit pas de grande différence entre l'Allemagne et le Japon, à ceci près que la nouvelle constitution ouest-allemande, *Grundgesetz*, condamnait le néonazisme tout comme le communisme.

Au Japon, au lendemain de la guerre, l'opinion publique était extrêmement critique vis-à-vis du régime. Le militarisme était tout particulièrement discredité alors que le gouvernement et la bureaucratie se cramponnaient au système des valeurs anciennes. Le gouvernement et le Parti libéral démocrate, dans lesquels des membres du Parlement comptaient bon nombre d'anciens hauts gradés de l'Empire japonais, acquiescèrent à la nouvelle constitution et acceptèrent les droits de l'homme, l'égalité des sexes et le système impérial rénové qui « leur était imposé par le Quartier Général des Puissances Alliées ». Dans le même temps, ils persistèrent dans leurs appels au rétablissement de valeurs spirituelles, culturelles et morales, dans la lignée de la soi-disant « pensée Yasukuni ».

À cet égard, la décision d'honorer l'empereur à l'occasion de l'instauration (inconstitutionnelle) de

forces d'autodéfense est porteuse de sens. Dans les années 1960, période de grande croissance économique, la satisfaction croissante de la population favorisa le rétablissement de valeurs d'avant-guerre telles que la création d'un jour anniversaire de la fondation de l'État japonais (avec célébration de la légende de l'ascension du premier empereur du Japon), les visites aux sanctuaires des morts durant la guerre et un certain retour de la mythologie japonaise, soutenue par le gouvernement, dans les manuels scolaires. C'est ainsi que les années 1960 virent l'émergence d'un Japon démocratique qui conservait néanmoins des valeurs d'avant-guerre.

Après la perception du régime précédent, un deuxième point de comparaison entre le Japon et l'Allemagne est la situation internationale. Au Japon comme en RFA, la guerre froide a modifié la politique des forces d'occupation, qui est passée de sanctions infligées aux vaincus à une rapide reconstruction favorable à la réhabilitation d'élites de l'ancien pouvoir.

En RFA, derrière la décision de nouer des liens amicaux avec la France et Israël, et de poursuivre une politique d'indemnisations, se cachait moins un impératif moral qu'une volonté, pour le gouvernement Adenauer, de reconquérir la confiance internationale et de se doter d'une base politique solide. L'accord de Luxembourg, qui fixait les indemnisations pour Israël, était également conçu comme un moyen pour la RFA de partager avec les pays de l'Ouest des valeurs communes. L'intégration régionale, manifeste dans la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), ouvrait aussi à une réconciliation franco-allemande, ceci malgré les sévères critiques de la RDA qui pointait du doigt une

prétendue continuité entre le personnel du régime nazi et celui de la RFA.

Le Japon est également devenu membre du camp occidental, plus exactement du camp américain. Les États-Unis n'ont exercé aucune influence, ni fait aucune pression sur son gouvernement pour qu'il entame une politique d'indemnisation. C'est là une différence majeure entre la politique américaine en RFA et celle adoptée à l'égard du Japon. À l'exception de plaintes pour indemnisation adressées par d'anciens prisonniers et travailleurs forcés anglais et allemands, aucune voix sérieuse ne s'est élevée dans le camp occidental contre le gouvernement japonais. Autrement dit, le Japon n'a jamais connu d'expérience similaire au rapprochement entre la RFA, la France ou Israël. De plus, il n'a pas été, et n'est toujours pas, en mesure de prendre l'initiative de son intégration régionale.

En Extrême-Orient, les pays envahis et occupés par le Japon ont fait face à des mouvements d'indépendance, puis à des révolutions et des guerres civiles. La plupart de ces pays, régis par des régimes militaires dictatoriaux, dépendaient du soutien économique du Japon, ce qui explique l'absence de critique émanant de personnes ayant souffert durant la guerre. En Chine, malgré des pertes et des dégâts considérables, aucune demande de compensation officielle n'a été prononcée sous Tchang Kai-Chek ni sous Mao Zedong.

En fait, la guerre froide n'a pas eu les mêmes conséquences en Allemagne qu'au Japon. En Allemagne, la scission entre l'Est et l'Ouest, loin d'entraver la volonté de « surmonter le passé », l'a au contraire stimulée, chaque camp rivalisant dans ses prises de distance vis-à-vis du nazisme. Le spectre politique y était plus restreint qu'au Japon et la question des indemnisations dépendait moins d'un conflit

idéologique. Bien que le Japon n'ait pas été scindé en deux, sa politique intérieure a été lourdement influencée par la confrontation Est-Ouest. De ce fait, la question des indemnisations, qui semblait favorable aux intérêts de la Chine et de la Corée, n'a pas attiré l'attention du monde politique.

Il faut ajouter à ce contexte international le fait qu'en Allemagne des intellectuels, notamment des Juifs, trouvèrent refuge à l'étranger, dont certains rentrèrent après la guerre. Parmi les cas les plus célèbres, on peut citer les philosophes Theodor Adorno et Max Horkheimer, le spécialiste en droit Fritz Bauer et l'homme politique Willy Brandt. Occasionnellement, ils pouvaient être traités avec suspicion, mais, en tant que membres d'un groupe persécuté, ils ont grandement contribué au rétablissement de la démocratie. Au Japon, à l'exception de Nosaka Sanzô, membre du Parti communiste, des exemples similaires sont pratiquement inexistantes.

Après la perception du régime précédent et le contexte international, un troisième point de comparaison entre l'Allemagne et le Japon est l'expérience de la guerre. Bien que l'Allemagne n'ait rien connu d'équivalent à Hiroshima et Nagasaki, le pays a subi des bombardements intenses et l'expulsion de ses habitants des territoires de l'Est. Toutefois, durant la guerre, il sut tirer la leçon de sa défaite de la Première Guerre mondiale et veilla à maintenir un certain niveau de vie dans la population, notamment par la mainmise systématique sur les ressources des territoires occupés et le recours à des travailleurs étrangers. Par ailleurs, le statut social des soldats de la Wehrmacht demeura élevé après la défaite. Ils étaient certes fortement impliqués dans la Shoah, mais ce fait ne sera connu que plus tard et longtemps circula la

fable selon laquelle l'armée régulière allemande était irréprochable, au contraire des SS.

Dans le même temps, le Japon exigeait de son peuple un sacrifice complet et faisait subir, suite à des ordres inconsidérés, de lourdes pertes à ses troupes armées. De récentes recherches ont révélé que presque la moitié des soldats déclarés morts au combat, « sur le champ d'honneur », étaient en réalité morts de faim³. Certains plans de bataille irrationnels, qui ignoraient totalement la question alimentaire, ont suscité dans le Japon d'après-guerre un fort rejet du militarisme et, parmi la population, le sentiment d'avoir été une victime.

À la question – quel passé expier ? – la réponse est simple pour l'Allemagne. Il s'agit de la période nazie, des crimes et des atrocités commis sous ce régime, de 1933 à 1945. Heidemarie Wieczorek-Zeul, la ministre fédérale pour la Coopération Économique et le Développement, s'est certes excusée auprès de la Namibie, en 2004, pour le massacre des Hereros commis par l'armée impériale allemande en 1904. Toutefois, cela ne signifie pas pour autant que cette période de l'Empire allemand relève, pour les Allemands d'aujourd'hui, d'un passé à surmonter.

Dans le cas du Japon, la réponse à cette même question s'avère beaucoup plus complexe et appelle à son tour une autre interrogation : à partir de quel moment les agissements de l'État japonais sont-ils devenus illégaux ? L'opinion prévaut que les agissements d'avant-guerre l'étaient, mais, si on s'interroge sur la période coloniale, il faut alors remonter à 1910, voire 1895, ce qui remet en cause l'image positive de l'histoire du Japon avant la Seconde Guerre mondiale.

Juifs d'Allemagne et Coréens du Japon

Un des éléments-clés pour « surmonter le passé », l'indemnisation des victimes, concerne les années 1950. En Allemagne, les principales victimes du nazisme furent les Juifs, et celles du pouvoir colonial japonais les Coréens. La comparaison entre le sort des Juifs dans l'Allemagne d'après-guerre et celle des Coréens après la défaite du Japon est certes très discutable, puisque les Coréens n'ont pas été l'objet d'un programme d'extermination et qu'il s'agit dans le premier cas de la Seconde Guerre mondiale, dans le second cas de la colonisation. Néanmoins, il est indéniable qu'ils ont été les victimes d'une forme de destruction culturelle par le biais d'un programme d'homogénéisation visant à les priver, en tant que race, de leur langue, de leur culture, de leur fierté et de leurs traditions. En outre, ce rapprochement peut avoir un sens, dans le cadre de la comparaison entre l'Allemagne et le Japon, pour discuter de l'après-guerre ou de l'après-décolonisation, et pourra servir à une réflexion sur le traitement, dans d'autres pays, des populations issues de la colonisation.

Les mouvements antisémites et racistes avaient-ils disparu en Allemagne juste après la guerre ? Les nations victorieuses ont mené des poursuites judiciaires à l'encontre de l'élite du troisième Reich lors du procès de Nuremberg et pourchassé les anciens membres du Parti nazi dans toutes les régions occupées. Néanmoins, cette politique antinazie, conçue comme un pas important dans le processus de démocratisation, s'est progressivement écartée de son objectif premier pour conduire à une exemption de responsabilités, avec pour corollaire la libération d'« innocents » et de simples « sympathisants ».

Plusieurs sondages d'opinion ont révélé que la politique des forces d'occupation n'avait pas apporté un grand changement dans la perception du nazisme. Une enquête menée par les forces d'occupation américaine indique que 39 % des citoyens allemands étaient toujours antisémites (18 % « d'antisémites radicaux », 21 % « d'antisémites tout court ») et conclut que seulement 21 % étaient « dépourvus de tout préjugé ». Un conseiller juif auprès du gouvernement militaire américain, témoin de l'atmosphère qui régnait alors, déclara en mars 1947 que « si l'armée américaine se retirait demain, un pogrom serait déclenché le jour suivant ». L'antisémitisme était alors renforcé par la peur des réfugiés juifs, par le fait que les biens juifs confisqués étaient restitués et que circulait à nouveau le cliché du Juif qui, dans les temps difficiles, profite du marché noir.

Au Japon, la défaite fut synonyme de liberté pour les peuples réprimés, tout particulièrement pour les Coréens qui pouvaient voir dans cet événement la possibilité de retrouver leur identité ethnique. La population coréenne en territoire métropolitain n'avait cessé de croître à l'époque coloniale et atteignait les 2,1 millions à la fin de la guerre. Après 1945, beaucoup décidèrent de regagner leur pays, mais un nombre significatif choisit de rester au Japon. On estimait leur nombre à 500 000 ou 600 000, mais, derrière ces chiffres, il convient de se demander quel fut leur sort. Durant la période coloniale, les Coréens étaient perçus, tant au niveau de l'État que par l'opinion publique, comme des « arriérés » qui avaient « besoin de la protection du Japon ». Après la guerre et la décolonisation, ce mépris et la peur qu'ils prennent leur revanche encouragèrent une nouvelle forme d'hostilité.

Durant le procès de Nuremberg, les projecteurs étaient braqués sur la Shoah et le monde prit conscience de l'ampleur des atrocités commises par l'Allemagne nazie. Au procès de Tôkyô, ce ne fut pas le cas pour la domination japonaise sur la Corée, à la demande de l'Angleterre et de la France, elles-mêmes engagées dans des guerres coloniales. Pas plus le gouvernement américain que la communauté internationale ne lancèrent d'appel en vue de dénoncer les forces coloniales japonaises. Le gouvernement japonais n'exprima jamais le moindre remords vis-à-vis de son passé colonial et ne prit aucune mesure sérieuse concernant les discriminations et les préjudices dont les Coréens avaient fait l'objet.

Dans la société japonaise d'après-guerre, en raison du contexte économique difficile, les Coréens contraints de recourir au marché noir se virent traités comme des criminels, et si un Coréen demandait à une compagnie japonaise le versement de son salaire, sa requête était ignorée et considérée avec mépris. Alors que, dans le cas de l'Allemagne d'après-guerre, l'argument des nazis selon lequel judaïsme et communisme allaient de pair était entièrement discrédité, au Japon en revanche les résidents coréens étaient constamment accusés d'entretenir des liens avec le Parti communiste japonais.

Un événement important mérite d'être rappelé afin de montrer l'ampleur de la propagande concernant les Coréens après la guerre. Le Gouvernement général de Corée, durant la période coloniale, et ses forces armées avaient violemment réprimé le Mouvement pour l'Indépendance du 1^{er} mars. Peu de temps après, des officiels japonais s'inquiétèrent des activités des Coréens au Japon et les qualifièrent de « traîtres ». Et, à la suite du tremblement de terre qui frappa

Tôkyô en 1923, des officiels japonais firent intentionnellement circuler une fausse rumeur selon laquelle « les Coréens empoisonnaient les puits », provoquant la mort de 6 000 d'entre eux, tués par des milices créées par ces mêmes officiels et par des organisations militaro-policières, à Tôkyô, Chiba, Saitama et dans la région du Kantô.

On prétendit alors que « les socialistes et les Coréens planifiaient une révolte », afin de permettre au gouvernement de justifier le massacre de socialistes. À mesure que la violence de ces groupes d'autodéfense s'intensifiait, le gouvernement japonais, craignant des critiques de l'étranger, jugea des membres de ces groupes lors d'un procès monté de toutes pièces. Mais cette rumeur, faute d'être discréditée, continua à se répandre, et les Coréens continuèrent à être vus comme des individus dangereux, planifiant le renversement du système impérial et capables à tout moment de déclencher une révolution.

En novembre 1945, le gouvernement japonais refusa le droit de vote aux Coréens, après que ceux-ci eurent retrouvé une nationalité indépendante, sous prétexte qu'ils n'acceptaient pas l'application des nouvelles lois sur l'état civil. En réalité, il craignait de voir les voix coréennes renforcer la gauche et les factions anti-impériales. En mai 1947, un décret promulgué sous la Constitution Meiji instaura une « Loi sur l'enregistrement des étrangers », selon laquelle les résidents coréens seraient traités en étrangers et obligés d'avoir constamment leurs papiers d'identité sur eux – ils étaient toutefois autorisés à obtenir la nationalité japonaise. Les Coréens, soucieux de faire vivre leurs traditions, essayèrent d'ouvrir des « écoles ethniques », mais le gouvernement refusa de

les reconnaître et ordonna leur fermeture, provoquant la tristement célèbre « bataille des écoles ethniques ».

Les forces d'occupation américaines ne définirent aucune politique concernant les résidents coréens, qu'ils situaient dans un « troisième groupe », ne relevant ni du camp des vaincus, ni de celui des vainqueurs. À mesure que la situation politique de la péninsule coréenne allait s'aggravant (avec le massacre de Chejudo, 1948-1954) et que les forces communistes gagnaient du terrain, les Américains prirent conscience de la politique menée par le gouvernement japonais à l'égard des Coréens. Avec l'accélération de la confrontation Est-Ouest et le déclenchement de la guerre de Corée, une puissante idéologie anticommuniste déferla sur le Japon et projeta les résidents coréens au cœur de la tourmente.

En Allemagne, en un contraste saisissant, les forces américaines appelaient à la réconciliation. En septembre 1949, le haut commissaire américain McCloy déclara que « la façon dont l'Allemagne allait renouer des relations avec la communauté juive constituerait un baromètre pour enregistrer les avancées démocratiques. » Comme nous l'avons souligné, l'antisémitisme restait certes important dans la population. Toutefois, en 1949, le premier président de la RFA déclara publiquement qu'il souhaitait voir les Juifs retourner en Allemagne. Deux ans plus tard, il organisait une cérémonie commémorative sur le site du camp de concentration de Bergen-Belsen, où furent conviés des responsables du Congrès juif mondial comme Nahum Goldman.

De l'après-guerre à la fin des années 1950

Dans les années 1950, le gouvernement Adenauer adopta une stratégie politique double : établir des normes antinazies d'une part, réintégrer d'autre part d'anciens membres de l'élite du régime nazi. Le but était d'accélérer la réconciliation politique et sociale, et d'accéder à la reconnaissance internationale. Concrètement, il s'agissait d'indemniser ses propres citoyens, d'offrir des indemnisations à Israël et aux victimes des atrocités nazies, de reprendre la dénazification et de réhabiliter l'honneur de l'armée régulière.

Au Japon, les forces d'occupation américaines introduisirent des principes essentiels tels que la souveraineté du peuple, les droits fondamentaux de l'homme, l'égalité entre les sexes et la séparation entre les pouvoirs légaux, administratifs et judiciaires. Bien que le système impérial ait été maintenu, les réformes d'après-guerre modifièrent fondamentalement la société japonaise. En ce sens, l'occupation américaine apporta un certain nombre de changements positifs qui furent bien accueillis par la majorité des Japonais.

Le processus de pardon pour les crimes de guerre commença dès 1948. Le 23 décembre, jour où les condamnations à mort de plusieurs officiels, dont Tôjô Hideki, étaient exécutées, le criminel de classe A, Kishi Nobusuke, fut libéré. Plus de dix millions de pétitions furent signées pour la remise en liberté des criminels de guerre. Après la signature du Traité de San Francisco, les libérations s'intensifièrent, avec comme condition le réarmement. Les poursuites légales d'anciens fonctionnaires furent suspendues, avec pour corollaire le retour au pouvoir de l'élite de l'ancien système. Lors des procès de Nuremberg et de Tôkyô, les jugements prononcés par les vainqueurs

furent mal acceptés, mais l'Allemagne, contrairement au Japon, ne chercha pas à les contourner et ne pardonna pas aux personnes jugées.

Les Allemands n'en vécurent pas bien, pour autant, l'occupation de leur pays. En septembre 1949, Adenauer (CDU) déclara que l'occupation alliée, tout particulièrement sa politique de dénazification, avait des conséquences « désastreuses » pour l'Allemagne, et que des mesures d'une grande sévérité telles que les répressions antinazies, les réquisitions et les migrations forcées n'avaient pas toujours été menées de façon équitable. Les procès contre les crimes de guerre par les forces d'occupation étaient tout particulièrement impopulaires, donnant lieu à des demandes d'allègement des sentences et à la libération d'anciens nazis reconnus coupables. Dans ce contexte, Adenauer dut trouver un équilibre entre les aspirations au pardon de ses concitoyens et les exigences morales de la communauté internationale.

Comme au Japon, de nombreux fonctionnaires allemands furent démis de leur fonction durant l'occupation alliée, mais, conformément à l'article 131 de la Loi fondamentale de la RFA, ratifié en 1949, ils réintégrèrent leur poste. La guerre froide s'aggravant, la remilitarisation de l'Allemagne et les conscriptions militaires facilitèrent le programme d'Adenauer pour la réhabilitation d'anciens nazis. Sentiments anticomunistes et rétablissement du prestige et de l'honneur de l'armée allemande aidant, la réintégration d'anciens nazis s'accéléra à tel point que certains, dans les années 1950, critiquèrent ce qui ressemblait fort à une « re-nazification ». En marge des tribunaux conduits par les forces alliées, les autorités judiciaires allemandes entamèrent elles aussi de

nombreux procès. Toutefois, les verdicts aboutirent invariablement à des jugements cléments.

Dans le cas de l'Allemagne, la politique à double objectif d'Adenauer aboutit donc à des contradictions. Son souci de réconciliation sociale, dénué de repentir, exposa non seulement la RFA à un passé non assumé et à un antisémitisme latent, mais aussi à de sérieuses critiques émises aussi bien en Allemagne qu'à l'étranger. À la lumière des liens entre le gouvernement d'Adenauer et le passé, la nature de la démocratie fut sérieusement mise en question, d'autant plus qu'une série de scandales montra combien les sympathisants nazis et les antisémites conservaient des postes importants dans les domaines de l'éducation et de la justice. La goutte d'eau qui fit déborder le vase fut la profanation de cimetières juifs et la dégradation de synagogues entre Noël 1959 et la fin janvier de l'année suivante. Ces incidents, perçus comme la manifestation d'un antisémitisme bien ancré dans la société, attirèrent fortement l'attention des médias, en Allemagne, comme à travers le monde.

C'est durant cette période que le procès Eichmann se tint à Jérusalem. Tandis que l'on révélait au grand jour les atrocités perpétrées par les nazis, les critiques à l'égard de la RFA gagnèrent en intensité, le repentir vis-à-vis du passé étant jugé insuffisant. La RDA en profita pour attaquer la RFA, la présentant comme un « État fasciste » et se prévalant d'un ascendant moral. Les critiques, nationales comme internationales, aboutirent graduellement à des pressions politiques significatives sur le gouvernement Adenauer. À cet égard, il convient de remarquer que les initiatives ne venaient pas d'en haut, c'est-à-dire de l'État fédéral et de leaders politiques, mais d'organismes régionaux autonomes et de citoyens anonymes éclairés.

Le premier changement concret concerna la réforme de la justice. En 1958, alors qu'étaient révélés le laxisme et les négligences des poursuites judiciaires à l'encontre d'anciens nazis, un bureau pour les questions administratives et judiciaires relatives aux enquêtes sur les crimes nazis fut créé sous la direction du département régional. C'est ainsi que des procès à grande échelle de nazis eurent lieu dans les années 1960, notamment le procès d'Auschwitz (de 1963 à 1965), pendant lequel les récits d'innombrables témoins et toutes les données fournies permirent de jeter la lumière sur la Shoah. Ce tournant eut un effet profond sur la perception du nazisme par les Allemands. C'est à la même période que, suite à des critiques internationales visant les juges de la période nazie qui exerçaient toujours et formaient le noyau du système judiciaire ouest-allemand, l'ordre fut donné de destituer les anciens « juges nazis ».

Un second changement fut un amendement du droit pénal visant à renforcer les réglementations anti-nazies. Un troisième concernait des réformes dans le domaine de l'éducation. Un quatrième fut la conservation des lieux où avaient été perpétrées les atrocités nazies, notamment les camps de concentration et d'extermination. En outre, des modifications furent jugées nécessaires dans les textes théologiques et la part d'antisémitisme latent véhiculée dans les enseignements de l'Église protestante fut mise en cause.

Au Japon, un certain nombre d'incidents suscitérent également, dans les années 50, une prise de conscience publique des responsabilités et des crimes. En 1950, un procès s'était tenu à Khabarovsk, en Union soviétique, concernant l'unité 731 (des expérimentations effectuées en Mandchourie sur des prisonniers pour le développement d'armes bactériologiques),

procès pour lequel des libérations de témoins furent demandées au gouvernement japonais. De plus, un groupe de soldats japonais, de retour de Chine, commença à parler ouvertement des exactions commises, ce qui leur valut d'être qualifiés d'agents à la solde du Parti communiste chinois.

Mais c'est en 1958 que le pays fut ébranlé par la nouvelle qu'un ancien travailleur forcé chinois, nommé Liu Lianren, avait été vu à Hokkaidô. Cet homme comptait parmi les travailleurs chinois qui avaient été envoyés au Japon en 1942, à la faveur de la politique d'immigration du cabinet de guerre Tôjô. Ne sachant pas que la guerre était terminée, il se cachait dans l'île de Hokkaido depuis treize ans. Son apparition en chair et en os donnait un visage aux atrocités japonaises, d'autant que le Premier ministre de l'époque n'était autre que Kishi Nobusuke, ancien ministre du Commerce et de l'Industrie sous le cabinet Tôjô, accusé de crimes de guerre lors de procès militaires en Extrême-Orient. Avec la découverte de Liu Lianren, le gouvernement fut malgré lui contraint de prendre conscience d'une vague de compassion de la société japonaise envers les Chinois victimes de la guerre, ce qui pouvait donner lieu à des demandes d'indemnisation de la part de militants pour les droits civiques.

À la fin des années 1950, sur l'initiative de responsables du gouvernement régional, de groupes bouddhistes, du conseil général des syndicats et de Chinois résidant au Japon, des commémorations eurent lieu à travers le pays. Les ossements de nombreuses victimes furent exhumés, servant de preuve des conséquences du travail forcé. En avril 1960, on découvrit les dépouilles des multiples victimes de l'« incident » de Hanaoka (la répression sanglante d'une révolte de travailleurs forcés chinois à la fin de la guerre), ce qui donna naissance à

un mouvement réclamant que les ossements soient restitués à la Chine. Face à ces demandes, le gouvernement japonais se montra très prudent et fit en sorte qu'aucune preuve historique du travail forcé ne soit produite. C'est dans ce contexte que fut rédigé le document cité en introduction. Et les mouvements, qui prirent de l'ampleur dans la société civile, n'eurent aucun effet sur le gouvernement, et ne tardèrent d'ailleurs pas à s'affaiblir avec la croissance économique.

« Surmonter le passé », vaincre les dénis de l'Histoire, est un processus à multiples facettes. Le Japon a pris très peu de mesures concrètes au niveau gouvernemental, mais des avancées ont été accomplies en termes d'activités socioculturelles. Dans les années 1960, commença le procès des manuels scolaires. Dans les années 1970, Honda Katsuichi révéla le massacre de Nankin au grand public tandis que le travail des historiens avait bien avancé et, dans les années 1980, Morimura Seiichi dénonça les crimes de l'unité 731. En 1982, la question des manuels scolaires déclencha des débats sur l'enseignement de l'Histoire et agit comme un catalyseur pour les mouvements civils qui appelaient l'État à reconnaître ses responsabilités durant la guerre. Les années 1990 donnèrent lieu à des procès à grande échelle pour indemnisation ainsi qu'à diverses mesures destinées à « surmonter le passé ». Toutes ces avancées ont permis de faire la lumière sur des pages sombres de l'Histoire et de les faire connaître à un large public. Elles ont en commun le désir de rejeter le système des valeurs d'avant-guerre, que le gouvernement, dominé par le Parti libéral démocrate, essayait de populariser en refusant de reconnaître un passé gênant.

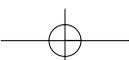
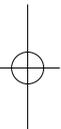
Ces avancées s'apparentent à celles qui se sont déroulées en Allemagne avec le Parti des Verts qui, derrière le slogan « non à la guerre, pour la paix et l'environnement », a rendu possibles des avancées à l'Assemblée (1983). À titre de parti d'opposition, en désaccord avec la politique conservatrice du gouvernement d'Helmut Kohl, il a exercé une profonde influence sur la conscience historique du pays. C'est en 1998, grâce à la coalition des Verts avec le Parti social-démocrate de Gerhard Schröder, que des indemnités pour le travail forcé furent finalement versées, mesures jusqu'alors jugées impossibles.

Dans le Japon d'après-guerre, pratiquement aucun homme politique n'a, comme Kurt Schumacher ou Willy Brandt, combattu personnellement l'ancien système, ni perçu dans le refus de celui-ci la raison d'être de la nouvelle nation. Toutefois, de nombreux hommes politiques ont tenu la politique du Parti libéral démocrate pour immorale et de nature à nuire aux intérêts de la nation. De nos jours, les procès pour indemnisation et les poursuites engagées par les victimes chinoises de la guerre sont au centre d'un processus pour « surmonter le passé ». Les poursuites judiciaires constituent des contre-attaques décisives face à l'intense propagande que mènent des hommes politiques et des intellectuels de droite. Des questions comme celles des « femmes de réconfort », du travail forcé, du massacre de Nankin, des dégâts causés par la dissémination de virus bactériologiques, des orphelins en Chine, des victimes des bombardements nucléaires font l'objet de discussions. Lors des procès, aux incriminations visant les responsabilités de l'ancien gouvernement vient s'ajouter la dénonciation de l'inaction du gouvernement d'après-guerre, qui

SURMONTER LE PASSÉ EN ALLEMAGNE ET AU JAPON

connaissait le sort des victimes, mais n'a rien entrepris pour leur venir en aide.

Même en Allemagne, où le gouvernement s'est très tôt attaché à « surmonter le passé », il a fallu plus d'un demi-siècle pour résoudre véritablement la question des indemnisations du travail forcé. Au Japon, pour obliger le gouvernement à agir et à trouver des solutions aux indemnisations alors que le Parti libéral démocrate et son système des valeurs d'avant-guerre restent puissants, il est primordial que les forces et les idées de tout un chacun s'unissent dans tous les domaines. Ce chemin, comme celui parcouru par l'Allemagne, sera jalonné d'étapes et de défis, mais c'est le chemin qu'il faut suivre pour instaurer la solidarité entre les peuples et assurer la paix en Extrême-Orient au XXI^e siècle.



5. « Avant les Lipietz, un autre plaignant, Kurt-Werner Schaechter, avait voulu faire reconnaître la responsabilité de la SNCF dans la déportation de ses parents devant une juridiction française : le tribunal civil de Paris a invoqué la prescription pour le débouter, en mars 2003. Kurt-Werner Schaechter avait accumulé des documents à charge, notamment les factures émises par la SNCF. Ses documents ont été exploités par 300 familles de déportés qui ont déposé une plainte en nom collectif aux États-Unis contre la SNCF. En vain jusqu'à maintenant » (*Libération* du 4-06-2006).

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*

10. *Le Monde* du 31-08-2006.

11. Parmi les nombreux titres de Maurice Rajfus consacrés à la déportation, voir par exemple *Jeudi noir, 16 juillet 1942, l'honneur perdu de la France profonde*, L'Harmattan, 1988.

12. Voir à ce propos l'article de *Libération* : « La SNCF rattrapée par les trains de la mort » (29-08-2006).

13. « La SNCF a déjà payé pour la Shoah », par Pierre-François Veil et Patrick Klugman, avocats de la SNCF, *Le Figaro* du 28-09-2006.

14. On trouve cet argument pêle-mêle dans la bouche des Klarsfeld, père et fils, sous la plume des historiens ou dans les publications des anciens déportés et résistants.

15. Le fac-similé de ce document découvert par Kurt-Werner Schaechter a été publié dans *Libération* du 4/06/2006. D'une manière étrange, et qui conduit à s'interroger sur le degré d'ouverture des archives de la SNCF confiées à l'IHTP, aucun document équivalent n'y a été, que l'on sache, trouvé par ceux qui y ont eu accès. Il est pourtant bien improbable qu'un tel document ne fasse pas état d'une pratique routinière, laquelle est supposée laisser des traces. Seuls les mauvais esprits iront supposer que les archives remises à l'IHTP ont été préalablement épurées.

16. Voir l'article consacré à Léon Bronchart dans l'Encyclopédie *Wikipedia*.

17. « La justice condamne l'État et la SNCF pour leur rôle dans la déportation des juifs : un contresens historique et un péril pour la mémoire », *Repubblica*, juin 2006. Article repris dans *Le Patriote info*.

Surmonter le passé en Allemagne et au Japon

1. Voir dans le même volume l'article de Takahashi Tetsuya.

2. Quant à la perception des « gens ordinaires », il a longtemps existé en Allemagne, malgré la position de l'État, des voix favorables au nazisme qui considéraient que l'ancien système n'était pas entièrement mauvais. En fait, il fallut plus de trois décennies pour que la majorité de l'opinion publique allemande condamnât le nazisme.

3. Voir Takahashi Tetsuya, *op. cit.*